

Mobilisation pour la libération du Pr. BANDAJEVSKY

Un peu d'espoir à l'horizon ?



La mobilisation internationale commence à porter ses fruits et plusieurs éléments nous portent à l'optimisme.

Pour l'instant, cependant, rien n'est acquis.

Ce ne serait pas la première fois que le pouvoir biélorusse tente de briser la résistance du professeur en lui donnant de faux espoirs.

Le Comité des Droits de l'Homme déclare la plainte recevable.

Le 19 avril 2002, le Pr Bandajevsky avait déposé plainte contre l'État du Bélarus pour violation de la convention internationale sur les droits civiques et politiques : arrestation illégale, détention arbitraire, condamnation sans preuve... les griefs sont nombreux et étayés. Le dossier avait été adressé au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies par son avocat, maître Pogogniailo. A l'initiative de la CRIIRAD, une manifestation avait été organisée à Genève, avec dépôt de pétitions au siège de l'ONU.

Le 7 juillet 2003, au terme de plus d'un an de procédures, après avoir étudié la validité de l'argumentation, informé les autorités biélorusses et vérifié que tous les recours avaient été épuisés, **le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté une décision d'admissibilité.**

L'État du Bélarus a désormais 6 mois — à compter de la date de communication de la décision — pour soumettre au Comité ses explications et indiquer, s'il y a lieu, les mesures qu'il a pris. Cette réponse sera

communiquée à Youri Bandajevsky qui aura alors 6 semaines pour faire parvenir ses commentaires au Comité.

La barrière de la recevabilité était la plus difficile à franchir. Étant donné la gravité et le caractère manifeste des violations du droit, on voit mal les arguments que l'État du Bélarus pourrait mettre en avant pour éviter la condamnation. **A moins que cette perspective ne conduise le président Loukachenko à prendre les devants et à libérer Bandajevsky.**

Les interventions de la chambre des représentants du Bélarus

En juillet 2003, un groupe de députés, membres de la Chambre des représentants de l'Assemblée nationale du Bélarus **s'est adressé au Président Alexandre G. Loukachenko, en lui demandant de gracier le Professeur Bandajevsky.**

" (...) Nous ne désirons pas discuter ou critiquer l'aspect judiciaire de l'affaire Bandajevsky, mais nous nous adressons à vous, Alexandre Grigorievitch, avec la prière de prendre une décision politique et humanitaire en libérant le professeur Y. Bandajevsky, en considération de ses mérites scientifiques

et de l'utilité qu'il pourra encore apporter à notre peuple, victime de la catastrophe de Tchernobyl.

Estimé Alexandre Grigorievitch, seul vous pouvez aujourd'hui permettre à Youri Bandajevsky de reprendre ses recherches si essentielles pour les aides que le monde doit fournir à notre pays victime de la contamination radioactive. C'est pourquoi, dans l'intérêt de notre peuple, dans l'intérêt de toutes les victimes de cette catastrophe et pour la santé de ceux qui pourraient être victimes un jour d'un pareil malheur, nous vous prions instamment de

mettre un terme à ce que le monde appelle l'"affaire Bandajevsky".

Quelques temps après, une adhérente (1) d'Amnesty international recevait un courrier porteur d'espoir. L'auteur, A. V. Svirid, vice-président de la Commission des Droits de l'Homme, des Nationalités et des Média, informait le comité de soutien à

(1) comme beaucoup de citoyens français, elle avait interpellé les députés biélorusses en faveur du Pr Bandajevsky. Cette réponse montre que chaque démarche individuelle compte. Les milliers de courriers n'ont pas été envoyés en vain.

Bandajevsky que **le Président Loukachenko envisageait la possibilité d'examiner une deuxième fois la question de la grâce de Bandajevsky, à condition que celui-ci en fasse la demande suivant les formes requises.** Svirid expliquait que la requête qu'avait présentée Youri en octobre 2001 avait été rejetée parce qu'il n'avait purgé qu'une partie insignifiante de sa peine. Selon lui, la situation est désormais différente et la demande devrait aboutir.

Par ailleurs, fait très surprenant, la **Cour Suprême** a demandé à la direction de la prison un compte rendu et des appréciations sur le détenu Bandajevsky.

Un prisonnier trop dérangeant

Le 22 août, sur les conseils de Vasily Nesterenko, Galina Bandajevskaya a rencontré Kovtchur, le directeur du Comité d'exécution des peines. Kovtchur lui a tenu un discours semblable à celui des parlementaires : "il faut absolument que le professeur Bandajevsky écrive au Président". Il a confié à Galina que pour lui et pour la direction de la prison, la libération du professeur serait un véritable soulagement. L'attention dont il fait l'objet au niveau international, l'intérêt des chancelleries, les interventions du Parlement européen, d'Amnesty, des organisations humanitaires et maintenant celles du Parlement biélorusse, leur a ôté le sommeil. "Nous ferons tout pour favoriser et soutenir une décision positive." assure Kovtchur.

Le problème, c'est que Youri a tant de fois été trompé qu'il hésite maintenant à rédiger une nouvelle demande de libération. Une nouvelle demande, c'est un nouvel interrogatoire, de nouvelles humiliations, de nouvelles désillusions... Épuisé, il ne se sent plus la force d'y faire face.

Afin qu'elle puisse le convaincre, Galina est autorisée à le rencontrer le jour même, dans un parloir. L'entretien va durer deux heures et demie Youri lui confirme que la direction de la prison le presse de rédiger une "demande de grâce" mais qu'il n'y croit plus : tout ce théâtre, il l'a déjà vécu. Cela n'apportera rien, si ce n'est de nouvelles humiliations : il sera debout comme un écolier devant ces flics primitifs, ne sachant plus quoi leur répondre quand ils

lui demanderont ce qu'il vient faire devant eux puisqu'il ne se reconnaît pas coupable et ne se repent pas. A bout de forces, plongé depuis 4 ans dans un mélange d'injustice, de mauvaise foi et de bêtise, Youri a l'impression que son cerveau ne sera plus capable d'argumenter et de déjouer les pièges de ses geôliers.

Mais Galina ne se résigne pas et parvient à le convaincre : **"de toute façon, tu n'as rien à perdre. Il faut le faire. Tes amis de l'étranger, Nesterenko, moi, tes filles le souhaitent et te le demandons."** Elle l'aide à se préparer pour l'interrogatoire : "Si vous voulez comprendre pourquoi je suis innocent, donnez-vous la peine de relire mon procès, qui, avec au moins huit violations du code pénal et de la procédure pénale, n'a su fournir aucune preuve de ma culpabilité. Je demande au Président Loukachenko d'user de son pouvoir de grâce pour libérer le scientifique innocent que je suis, pour que je puisse continuer à être utile à mon pays."

Youri devait donc rédiger une nouvelle demande de libération et l'adresser à la

direction de la prison avant le **28 août**, date prévue pour la réunion mensuelle de la commission pénitentiaire qui examine les requêtes des détenus. Cette commission adresse ensuite ses appréciations au Comité d'exécution des peines, qui, à son tour, rédige ses conclusions et transmet le dossier à l'Administration présidentielle. Souffrant, Youri n'a pu rédiger sa demande à temps. Or, **fait exceptionnel**, dès que la direction de la prison a appris que la requête était enfin écrite, elle a décidé de réunir à nouveau la commission mensuelle. La date est fixée au **11 septembre**.

Nota bene : Bandajevsky a toujours protesté de son innocence et n'a donc jamais demandé la grâce présidentielle. En 2001 il avait adressé une demande de libération pour des raisons humanitaires, mettant en avant son état de santé et l'utilité de ses recherches : "En poursuivant mes travaux scientifiques pour la protection des habitants de la région de Tchernobyl, je serai plus utile que je ne puis l'être dans une Colonie de rééducation, où je suis détenu." Le refus obstiné de Youri de se reconnaître coupable ne devrait pas constituer un obstacle juridique incontournable. Loukachenko a en effet le pouvoir de gracier quelle qu'en soit la formulation de la demande ou les motifs invoqués par le détenu.

Le prix Sakharov pour Bandajevsky ?

Le 6 août dernier, à l'initiative de France Libertés, un courrier signé par 10 associations a été adressé au Parlement européen (1) afin de solliciter l'attribution du prix Sakharov au professeur Bandajevsky. En voici les principaux extraits :

" Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une présentation de Yuri Bandajevsky, médecin et anatomo-pathologiste biélorusse. (...) En 1999, Bandajevsky rend publics ses résultats, au moment où beaucoup ont intérêt à tourner la page de Tchernobyl et cherchent à réhabiliter les territoires encore contaminés. En tant qu'expert, il est amené à critiquer l'usage, par les autorités, des fonds internationaux destinés aux suites de cette catastrophe. Accusé sans preuve d'avoir reçu des pots-de-vin, il est condamné le 18 juin 2001, à 8 ans de prison à régime sévère, assortis de 5 ans d'interdiction de recherche dans un Institut d'État. Il a fait l'objet successivement de tortures psychologiques diverses visant à le détruire, et sans doute de traitements psychotropes. (...)

Dans le but d'obtenir sa libération, nous vous proposons de lui attribuer le " Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit ". En effet, comme Sakharov, le Professeur Bandajevsky est emprisonné parce que, pionnier dans ses recherches, ce brillant scientifique est également dou-

blé d'un homme de conscience mettant avant tout la science au service des hommes, et ce au risque de sa carrière et de sa liberté. Ce prix constituerait un message fort à l'intention des autorités biélorusses, sensibles au regard que l'Europe porte sur elles. Cette reconnaissance symbolique le réhabiliterait et lui assurerait une garantie de poursuivre ses travaux à sa sortie de prison."

(1) Commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense.

Sont signataires de ce courrier :

A. Guérin, Directrice de la Fondation France Libertés
C. Hahn, Membre de la commission Biélorussie d'Amnesty International
M. David-Jougneau, Présidente du Comité Bandajevsky
S. Fernex, Présidente des Enfants de Tchernobyl Bélarus
J.-E. De Linares, Délégué G^{al} d'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (F)
S.Kaba, Président de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
G. Botella, Président des Amis de la Terre France
S. Lhomme, Porte-parole du Réseau Sortir du Nucléaire
M. Sené, Pdt du Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire
R. Desbordes, Président de la CRIIRAD

Dernière minute : informations alarmantes sur l'état de santé du Professeur Bandajevsky

Le temps est compté !

Le lundi 8 septembre, lorsque Galina s'est présentée à la prison dans le cadre du droit de visite réglementaire de 3 jours, le contexte portait plutôt à l'optimisme. Malheureusement, dans la nuit du lundi au mardi, Youri a été pris d'un malaise qui fait craindre une crise cardiaque : douleurs violentes à la poitrine avec élancements sous l'omoplate et dans le bras, lèvres et nez bleuis, teint gris, respiration difficile... Depuis 3 mois, Youri se plaignait de douleurs permanentes au cœur. A partir du premier septembre, les douleurs étaient devenues aiguës. Les médicaments n'étant pas autorisés dans les locaux affectés aux rencontres, Galina a dû écourter sa

visite pour permettre à son mari de se soigner. Mais la gravité de son **état exige une hospitalisation d'urgence dans un établissement où un cardiologue pourra suivre son état et procéder à tous les examens nécessaires.** Galina a aussitôt adressé une demande en ce sens au président Loukachenko avec copie au directeur du Comité d'exécution des peines.

La CRIIRAD a relayé cette demande auprès du président Loukachenko par l'intermédiaire de l'ambassadeur du Bélarus, en insistant également pour que la demande de libération présentée par le professeur Bandajevsky soit examinée d'urgence et dans un sens favorable. Nous avons également renouvelées nos démarches auprès de la chambre des représentants biélorusses et des autorités françaises.

Nouvelles de prison : droit de visite du 15 juillet 2003.

Informations transmises par Wladimir Tchertkoff.

Malgré son épuisement et ses moments de découragement, le professeur a repris ses travaux !

Le 15 juillet dernier, après des semaines de tergiversations de la part du Comité d'exécution des peines (1), Olga, la fille aînée de Youri Bandajevsky, s'est présentée devant la prison et a finalement obtenu de la direction un droit de visite de 24 heures pour la famille. (...)

Youri est de nouveau seul dans sa cellule après le départ du jeune détenu pour délits commerciaux. Les gardiens séparent et divisent systématiquement les groupes dès que des rapports humains cordiaux s'établissent. (...)

Cependant, Bandajevsky ne se plaint pas de sa solitude actuelle car il s'est remis au travail, abandonnant ses illusions mystiques des mois précédents. Il a eu une crise libératoire au début de mai et a confié à son épouse, Galina : "Je ne m'appartenais plus, j'étais comme sous l'effet d'une hypnose". Il a remis de l'ordre dans les journaux scientifiques qu'il reçoit de l'étranger et se sent beaucoup mieux. Galina confirme qu'il a, à nouveau, sur le doigt la "bosse de l'écrivain". Il travaille en ce moment à la " pathogenèse des pathologies de césium 137 ".

Galina lui a apporté un colis de victuailles, offertes en grande partie par les familles de Caen membres de l'association "**Solidarité Biélorussie de Tchernobyl**". Elle lui a apporté aussi les articles de *Libération* et du *Monde*. Celui de Hervé Kempf (2) l'a rempli de joie et d'admiration, il l'a relu plusieurs fois en le commentant enthousiasmé. (...)

Mais, comme c'est toujours le cas lors de ces visites, Youri a montré aussi l'autre visage à son épouse. A part les cheveux blancs, le teint gris, les yeux cerclés, les problèmes de dents et de digestion, Bandajevsky souffre du cœur. Il y porte continuellement la main à cause de douleurs incessantes (...)



Il travaille et il souffre. C'est la constante de sa vie en ce moment.

Pendant les 24 heures qu'a duré le droit de visite, il est passé de l'exaltation pour l'article du *Monde* à une dépression noire et désespérée. Il reconnaît l'importance de l'aide et du soutien international, mais ajoute aussitôt "*mais qu'est-ce que cela a donné ?(...)*" *Tu dois comprendre qu'aucun des détenus n'est sûr qu'il sortira d'ici vivant. Oui, je pourrais sortir d'ici un an (et je n'en peux plus de durer encore un an), mais qui te le garantit ? IL (Loukachenko) peut faire ce qu'il veut... Je peux y rester les 8 ans complets. Je détruis les meilleures années de ma vie, les plus créatives*".

Comme à chaque fois, Galina a l'impression que Youri est à la limite du supportable. Ces rencontres sont très éprouvantes car c'est le seul moment où Youri peut confier ses doutes et ses angoisses. Toute cette souffrance se déverse sur Galina qui est sortie épuisée de ces 24 heures de visite, avec une tension artérielle excessivement élevée, dans l'impuissance de pouvoir consoler son époux.

(1) Les autorités carcérales, qui avaient accordé cette visite à Youri, l'ont ensuite refusée, arguant de la visite des ambassadeurs, qui auraient ainsi "dépensé" le droit de visite de la famille. Ces mêmes autorités avaient pourtant garanti à l'ambassade de France qu'il n'en serait rien. Finalement, les geôliers ont cédé devant l'insistance de la fille du professeur, enceinte de 7 mois.

(2) Article paru dans le *Monde* du 24 juin sous le titre : "La faute de Youri Bandajevsky".